

l'enseignement ménager est à la base de toutes organisations féminines, ce qui indique qu'elles ne veulent pas dégoûter la femme des humbles devoirs du foyer, et qu'en lui enseignant à les remplir avec intelligence, elles multiplient leurs chances de succès.

La condition civile de la femme s'est grandement améliorée grâce à l'aide des sociétés féminines; la voix de centaines et de milliers de femmes a obtenu ce qu'isolément elles ne parvenaient pas à faire comprendre, et leurs plaintes, qui n'étaient tout d'abord qu'un sourd gémissement, sont devenues une clameur qui a éveillé l'attention du pouvoir. En Angleterre, le *Women's property act*, qui donne à la femme mariée la possession et l'administration des biens acquis par son travail, ce qui ne paraît pas si déraisonnable, triomphe sous la poussée de sociétés puissantes, particulièrement celle de la Ligue des droits de la femme, et la répercussion de cette victoire s'étend partout dans les pays de langue anglaise. Il entre en vigueur au Canada, en 1872, dans l'Ontario en 1876, dans le Manitoba en 1896, dans le nouveau Brunswick et l'Île du Prince Edouard en 1897, dans la Colombie anglaise. Le mouvement s'étendit jusqu'en France et en 1907, la loi du salaire de la femme mariée vint garantir à celle-ci la possession des biens qu'elle acquiert par son travail et qui appartenaient à son mari auparavant.

Le Conseil national des femmes, dans notre pays, qui est la plus puissante organisation féminine, a fait nommer des inspectrices dans les manufactures pour la protection des femmes ouvrières et des enfants, c'est encore ce conseil qui a obtenu que les femmes siègent dans les commissions scolaires de la Colombie Anglaise et du Nouveau-Brunswick.

Le suffrage féminin veut introduire un élément nouveau dans la vie des peuples et donner aux problèmes qui sont de sa compétence, qui tiennent à sa vocation essentielle, un essor inconnu. Questions de la vie domestique, de la stabilité du foyer, du bien-être de l'enfance, etc.

Tous les pays civilisés, moins la France, le Portugal, la Suisse, la Serbie, la Bulgarie, la Turquie, la Roumanie, la Grèce, vont voter. L'Italienne et l'Espagnole, l'Anglaise, l'Irlandaise, l'Écossaise, la Russe, la Finlandaise, la Polonaise, la Transylvanienne, la Hongroise, la Tchéco-slovaque, l'Autrichienne, l'Allemande, la Belge, la Hollandaise, la Suédoise, la Norvégienne voteront.

C'est la guerre qui, dans bien des cas, en donnant aux femmes l'occasion de rendre des services signalés, leur a obtenu le suffrage que bon nombre de pays étaient disposés à leur faire attendre. Comment faire comprendre à ces femmes qui s'étaient prêtées avec tant de bonne grâce à des besognes si variées et qui demandaient des aptitudes si différentes, depuis le travail de la terre, la fabrication des munitions, jusqu'aux postes de confiance les plus délicats dans les bureaux et les administrations et les plus périlleuses au front et à l'arrière, comme infirmières pour conduire les ambulances, comment, dis-je, faire comprendre à ces femmes qu'elles n'avaient pas le sang-froid, la discrétion nécessaires pour déposer leur vote dans l'urne? C'est ainsi que les suffragettes anglaises ont été admises à voter